



Arrêt de versement pension alimentaire

Par **simlu**, le **03/10/2017** à **14:53**

Bonjour,

Le papa de mes enfants a arrêté de verser la pension alimentaire le mois dernier, cette pension a été fixée par un JAF français il y a 1 an. Nous avons également fait préciser son déménagement à l'étranger.

Il a versé cette pension tant qu'il habitait en France. Il vit et travaille maintenant en Suisse. Il refuse de me dire où il travaille.

Comment dois je faire? , je suis complétement perdue dans les démarches que je dois effectuer.

Est ce que la Suisse empêche l'application des jugements français ?

En vous remerciant par avance,

Par **Visiteur**, le **03/10/2017** à **18:21**

Bsr,

Il y a moyen d'intervention, mais encore faut-il disposer de son adresse et d'un « commandement de payer » pour entamer la procédure.

Il faut passer par votre avocat.

Par **simlu**, le **05/10/2017** à **16:29**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Nous étions pacés et nous n'avons jamais eu besoin d'avocat.
J'ai son adresse et un titre exécutoire, c'est à dire le jugement rendu par le JAF (garde, droit de visite et pension - définis en commun).
J'ai eu une information d'une personne du forum qui me conseille de m'adresser à cet organisme :
"Autorité centrale en France chargée du recouvrement des aliments à l'étranger".
En sachant qu'il n'existe pas de saisie sur salaire possible en Suisse.